

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 23 novembre 2017

ACTION LOGEMENT ET RENNES METROPOLE SIGNENT UNE CONVENTION CADRE POUR LE LOGEMENT DES SALARIES

Jeudi 23 novembre 2017, Emmanuel COUET, Président de Rennes Métropole, Honoré PUIL, Vice-président de Rennes Métropole en charge du logement, de l'habitat et des gens du voyage, Jean-Yves CARILLET et Catherine TANVET, respectivement Président et Vice-présidente du Comité régional Action Logement Bretagne ont signé une convention cadre pour favoriser le logement des salariés.

Rennes Métropole et Action Logement souhaitent favoriser l'accès au logement, notamment pour les salariés précaires, les jeunes salariés ou les apprentis, et ainsi lever un frein à l'accès à l'emploi.

Pour sécuriser le parcours résidentiel et professionnel des salariés, Rennes Métropole et Action Logement se donnent pour priorité d'articuler leurs interventions dans les domaines du développement économique solidaire et durable de l'habitat. La convention cadre a pour objet de déterminer, sur trois ans, les grandes orientations de l'activité d'Action Logement sur le territoire de Rennes Métropole et les engagements réciproques qui en résultent.

Les axes stratégiques de la convention-cadre

- **Accompagner le dynamisme du territoire.**

Rennes Métropole et Action Logement collaboreront en vue d'atteindre leurs objectifs de production de logements en locatif social, très social, intermédiaire, de l'accession sociale ou maîtrisée à la propriété, ainsi que leurs objectifs de mise aux normes et d'accessibilité du parc locatif privé ancien, en partenariat avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah).

Pour ce faire, Rennes Métropole et Action Logement entendent approfondir la connaissance des besoins en logement des salariés, dans le cadre d'un diagnostic partagé et d'échanges sur le développement économique et territorial.

- **Favoriser le parcours résidentiel.**

Action Logement poursuivra son action en faveur du logement des salariés en mobilité, en particulier les jeunes actifs. Des aides et des garanties sont données pour favoriser l'ensemble de ces différents parcours résidentiels.

- **Garantir l'équité d'accès au logement et l'équilibre de peuplement.**

Action Logement participera à la Conférence intercommunale du logement et s'inscrira dans le dispositif de cotation de la demande mis en place sur le territoire de Rennes Métropole.

- **Mettre en œuvre le Nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) à Rennes.**

Rennes Métropole et Action Logement s'engagent à accompagner la réhabilitation qualitative du patrimoine social et à favoriser une production diversifiée de logements dans un objectif d'appui à la mixité sociale dans les quartiers visés par le NPNRU (Maurepas, Le Blosne et Villejean).

LE PLH 2015-2020 de Rennes Métropole

Le Programme local de l'habitat de Rennes Métropole s'est fixé pour objectif la production de 24 000 logements sur la période 2015-2020, soit une moyenne de 4 000 logements par an.

Si la programmation de logements fait partie des priorités du nouveau PLH, le parc ancien fait également l'objet d'une attention particulière. Pour éviter tout risque de déqualification du parc le plus ancien, Rennes Métropole poursuit son objectif de réhabilitation afin de renforcer son attractivité.

Enfin, dans une logique de rééquilibrage, le nouveau PLH réinterroge sa politique de peuplement et d'attribution. Rennes Métropole doit assurer l'organisation des réponses à la demande sociale des ménages, mais également l'équilibre de peuplement de chacun des quartiers et des communes.

Les interventions d'Action Logement sur le territoire de Rennes Métropole en 2016

11,1 M € pour le financement du logement social, qui ont permis d'obtenir 583 nouvelles réservations pour les salariés.

18,1 M € d'aides directes aux ménages, représentant 5 800 aides financières et garanties.

A PROPOS D'ACTION LOGEMENT

Depuis plus de 60 ans, la vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires, prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'éco-habitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 72 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

Sa deuxième mission est d'accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle. Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

Plus d'informations sur : www.actionlogement.fr - @ActionLogement

CONTACTS PRESSE

Action Logement :

Communication Bretagne : Judith Corvellec, 02 99 27 16 43, judith.corvellec@actionlogement.fr

Rennes Métropole :

Anne Esnault, 02 99 86 62 90, a.esnault@rennesmetropole.fr